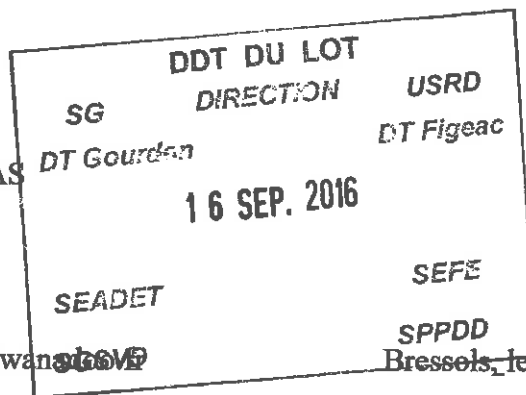


Monsieur Jean-Guy GENDRAS
Commissaire Enquêteur
2, lot LAPLANE
82 710-5 BRESSOLS
Tel : 06 18 53 24 90
Courriel : jean-guy.gendras@wanadoo.fr



Objet : Enquête publique sur la demande d'autorisation unique d'exploiter une installation de méthanisation au lieu-dit « Les Places Hautes » sur la commune de GRAMAT associée à un plan d'épandage.

Références : - Arrêté n° 04/07/2016 du 28 juin 2016 du préfet du lot portant ouverture de l'enquête publique.

- Décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° E16000125/31 du 23/06/2016 désignant le commissaire enquêteur.

Madame la Préfète du Lot,
Direction Départementale des Territoires
Cité administrative,
127 quai Cavaignac
46009 CAHORS CEDEX

Madame,

Après clôture de l'enquête publique de référence qui s'est déroulée du 18 juillet au 19 août 2016, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport.

L'enquête s'est déroulée sans incident et conformément aux prescriptions de l'arrêté de référence.

Le dossier d'enquête a été mis en place dans toutes les communes concernées par les installations, par le rayon de sécurité de 3 km et par le plan d'épandage, soit sous forme papier, soit sous forme CDROM.

Un registre d'enquête a également été mis en place dans les 9 communes concernées par le rayon de 3 km ou par les sites d'installations.

La publicité réglementaire a été effectuée dans les journaux locaux et deux articles de rappel sont parus début août dans deux journaux.

J'ai pu par ailleurs vérifier personnellement l'affichage des avis d'enquête dans les 9 mairies et sur les sites d'implantation.

Pendant la durée de l'enquête, j'ai effectué 5 permanences de 3 heures, 4 en mairie de Gramat et 1 en mairie de Lacapelle-Marival. Durant ces permanences, j'ai reçu 10 personnes (dont certaines plusieurs fois) venues s'informer, écrire des observations ou remettre des documents ; en outre, 9 personnes ont inscrit des observations aux registres d'enquête ; 3 associations ont déposé des dossiers et une pétition a été enregistrée. Enfin, plusieurs courriers informatiques ont été reçus par la DDT 46 ou par les mairies. Soit un total de 50 remarques et questions adressées par le public - avec des redondances inévitables- auxquelles s'ajoutent 13 questions posées par le commissaire enquêteur.

La majorité du public déplore la difficile lisibilité du dossier, papier ou CD rom. Sans être fondamentalement opposées au projet, la majorité des observations individuelles portent sur la protection de l'environnement et notamment de l'aquifère karstique dans le cadre du plan d'épandage. En revanche, les associations se montrent plutôt défavorables au projet jugé surdimensionné par rapport aux besoins locaux et dangereux pour la préservation des eaux souterraines.

Interrogé sur l'ensemble des observations formulées, la SAS FONROCHE BIOGAZ porteur de projet a répondu par un mémoire très volumineux et argumenté.

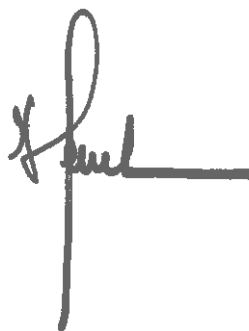
Après analyse de ses réponses et après avoir consulté les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques interrogées, j'en ai conclu que le projet s'inscrivait dans la logique d'une politique environnementale irréversible et présentait des avantages indéniables mais non exempts de risques.

J'ai donc été amené à émettre un avis favorable assorti de plusieurs recommandations dont deux me paraissent essentielles car répondant aux préoccupations récurrentes du public : la protection des eaux souterraines dans un milieu karstique particulièrement sensible aux épandages de digestat et la mise en cohérence des tracés des Périmètres de Protection des captages AEP déclarés d'utilité publique, avec les recommandations des études hydrogéologiques récentes plus restrictives mais non opposables.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'assurance de ma haute considération.

Le commissaire enquêteur

Jean-Guy Gendras

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gendras', with a long horizontal line extending to the right from the end of the signature.